



---

**RAPPORT**

---

**FINANCIER**

---

**ANNUEL**

---

du gouvernement du Canada

Exercice 2002-2003

*Note préliminaire*

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent :  
M\$ pour millions de dollars et G\$ pour milliards de dollars.

© **Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2003)**  
**Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires de ce document en s'adressant au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Pièce P-135, Tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa, Ontario K1A 0G5  
Téléphone : (613) 943-8665  
Télécopieur : (613) 996-0901

**Prix : 16 \$ (incluant la TPS)**

(Ce prix inclut le document intitulé *Tableaux de référence financiers*)

Ce document est diffusé gratuitement sur Internet à l'adresse suivante :  
[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-25/2003F  
ISBN 0-660-96857-6



---

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

du gouvernement du Canada

## Exercice 2002-2003

Le gouvernement fédéral a affiché un excédent budgétaire de 7,0 milliards de dollars en 2002-2003, le sixième exercice consécutif où un excédent a été dégagé. Cela ne s'était pas produit depuis 1951-1952. Grâce aux excédents budgétaires qui se succèdent depuis 1997-1998, il a été possible de retrancher 52,3 milliards de dollars de la dette fédérale (déficit accumulé), qui s'établit maintenant à 510,6 milliards après avoir culminé à 562,9 milliards en 1996-1997. Parallèlement, le gouvernement a accordé les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire du Canada et a investi dans les grandes priorités des Canadiennes et des Canadiens, notamment les soins de santé, l'aide aux familles à faible revenu ayant des enfants, l'éducation et la recherche-développement.

La saine gestion financière exercée par l'État est l'un des principaux facteurs qui ont aidé le Canada à éviter l'écueil d'une récession en 2001-2002, et ce, en dépit du ralentissement économique qui s'est produit à l'échelle mondiale. Il a ainsi été possible, par l'intermédiaire des politiques budgétaire et monétaire, de donner un coup de pouce à l'économie canadienne, sous la forme de réductions d'impôts et de baisses des taux d'intérêt. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a été le seul pays du Groupe des Sept (G-7) à enregistrer un excédent en 2002.



La dette fédérale exprimée en proportion de l'économie se situait légèrement au-dessus de 44 % en 2002-2003, en baisse de près de 25 points de pourcentage par rapport au sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996. Le Canada a fait des progrès plus marqués qu'aucun autre pays du G-7 au chapitre de la réduction de la dette publique. D'après l'OCDE, le fardeau que représente la dette nette du Canada est maintenant inférieur à la moyenne des pays du G-7; il est bien plus bas que ceux de l'Italie et du Japon, et il se compare avec ceux de l'Allemagne, de la France et des États-Unis. Seul le Royaume-Uni a un fardeau de la dette nettement plus bas.

Cette réduction marquée de la dette fédérale est importante à bien des égards. Grâce à l'allègement du fardeau de la dette, du fait de la diminution de la dette portant intérêt, une part moins considérable des revenus perçus par l'État auprès des contribuables devra être affectée au service de la dette; cela laisse plus de ressources pouvant servir à alléger les impôts et à financer des programmes et des services jugés importants. En outre, le Canada est ainsi moins vulnérable aux chocs économiques – en particulier les hausses de taux d'intérêt ou les périodes prolongées de ralentissement de l'activité économique – et à leurs répercussions sur sa situation budgétaire. Enfin, un fardeau de la dette moins lourd signifie que les frais que devront assumer les jeunes au titre de la dette contractée par les générations précédentes seront moins élevés.

Les données financières que l'on retrouve dans le présent rapport sont, pour la première fois, établies selon la comptabilité d'exercice intégrale. Il s'agit d'une réalisation importante, à laquelle ont contribué l'ensemble des ministères et des organismes. Auparavant, les états financiers du gouvernement étaient préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. La comptabilité d'exercice intégrale permet de rendre compte de façon plus complète de l'actif et du passif ainsi que de tracer un portrait plus transparent de la situation financière du gouvernement. Il s'agit de la norme comptable recommandée pour les instances supérieures des administrations publiques du Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés; cette norme est aussi fortement recommandée par la vérificatrice générale du Canada et le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Les données financières contenues dans ce rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront, de façon détaillée, dans les *Comptes publics du Canada* de 2003, dont le dépôt à la Chambre des communes est prévu à l'automne. Elles traitent des charges et des revenus du gouvernement pour le dernier exercice (du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003) ainsi que des facteurs qui ont eu une incidence sur les résultats. Également, les *Tableaux de référence financiers* ont été mis à jour et comprennent maintenant les données établies selon la comptabilité d'exercice se rapportant aux exercices 1983-1984 à 2002-2003 de même que les révisions chronologiques des *Comptes économiques et financiers nationaux*, que publie Statistique Canada. Ces tableaux font partie intégrante du rapport.

L'honorable John Manley, c.p., député  
Vice-premier ministre et ministre des Finances

---

## TABLE DES MATIÈRES

Points saillants . . . . .	7
Les revenus budgétaires . . . . .	11
Les charges totales . . . . .	14
Le solde budgétaire, les ressources ou besoins financiers, et la dette . . . . .	19
Comparaison des résultats budgétaires avec les estimations budgétaires . . . . .	22
Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada . . . . .	25
Les états financiers condensés du gouvernement du Canada . . . . .	27

## Note aux lecteurs

Les états financiers de l'exercice 2002-2003 sont présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, qui remplace la méthode de comptabilité d'exercice modifiée; cette dernière était utilisée depuis le milieu des années 1980. C'est dans son budget de 1995 que le gouvernement a fait part pour la première fois de son intention d'adopter la comptabilité d'exercice intégrale. L'Institut Canadien des Comptables Agréés et la vérificatrice générale du Canada ont encouragé l'adoption de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale par le gouvernement du Canada. Par suite de consultations approfondies auprès du Bureau du vérificateur général du Canada, le gouvernement a été convaincu de la fiabilité des chiffres établis selon la comptabilité d'exercice et a décidé d'adopter cette méthode dans son budget de 2003.

En vertu de cette nouvelle norme comptable, les états financiers du gouvernement dresseront un portrait plus complet et plus à jour de sa situation financière, d'où une amélioration au chapitre de la transparence et de la reddition de comptes.

- Le bilan du gouvernement présentera de façon plus complète l'actif et le passif de ce dernier. Par exemple, le coût des immeubles qui sont la propriété du gouvernement figurera maintenant à son bilan, tout comme ses engagements au titre de la décontamination de ses sites.
- Le solde budgétaire annuel traduira mieux l'effet des événements économiques et des décisions du gouvernement en cours d'exercice. Par exemple, l'évolution d'une année sur l'autre des revenus fiscaux constatés rendra compte avec plus de précision de l'évolution d'une année sur l'autre de l'assiette fiscale et des taux d'imposition, étant donné que les délais entre la perception et les remboursements influenceront beaucoup moins sur ces changements.
- Le solde budgétaire annuel reflétera davantage l'incidence des décisions du gouvernement durant l'exercice. Plus particulièrement, si celles-ci ont pour effet d'accroître (ou de réduire) le passif du gouvernement au titre des activités de décontamination environnementale relevant de sa compétence, le passif éventuel relié aux revendications autochtones, les prestations et avantages après emploi et les prestations et avantages de retraite des fonctionnaires fédéraux, des charges seront constatées à ce titre l'année où les décisions sont prises. Aux termes de la comptabilité d'exercice modifiée, les états financiers du gouvernement ne présentaient pas le coût total de certaines de ces décisions tant que les paiements correspondants n'étaient pas effectués, ce qui pouvait se produire des années plus tard.

L'ancienne norme comptable du gouvernement, la comptabilité d'exercice modifiée, combinait les méthodes de comptabilité d'exercice et de comptabilité de caisse, selon le type d'opération. Dans le cadre du budget de 2003, et dans les présents états financiers, le gouvernement a étendu l'utilisation de la comptabilité d'exercice à tous les postes constatés auparavant suivant la méthode de comptabilité de caisse, notamment les suivants :

- *Actif non financier* : en vertu de la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, la valeur des immobilisations du gouvernement (immeubles, véhicules, matériel) ne figurait pas au bilan de ce dernier : le prix d'achat total d'une immobilisation constituait un poste de dépense lors de l'exercice où avait lieu l'acquisition, ce qui avait un effet immédiat sur le solde budgétaire de l'exercice en question. Selon la comptabilité d'exercice intégrale, la valeur de l'immobilisation sera constatée au titre d'un actif non financier. De plus, le coût d'utilisation de l'actif sera amorti sur sa durée de vie utile, conformément aux principes comptables généralement reconnus. De même, en vertu de la comptabilité d'exercice modifiée, le coût d'un article conservé en stock était constaté lors de l'exercice où il était acquis alors que, selon la comptabilité d'exercice intégrale, il est constaté dans les charges lors de l'exercice où il est utilisé.

- *Revenus fiscaux* : en vertu de la comptabilité d'exercice modifiée, les recettes fiscales étaient comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse l'année où elles étaient reçues. Les remboursements étaient imputés aux recettes de l'année au cours de laquelle ils étaient effectués. Selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus fiscaux et les remboursements d'impôt seront généralement constatés l'année où l'activité imposable a lieu. Par conséquent, un débiteur sera établi au titre des impôts à payer au gouvernement, et un créancier sera établi au titre des remboursements d'impôt à verser aux contribuables.
- *Passif* : en vertu de la comptabilité d'exercice intégrale, une liste plus complète des éléments de passif figurera au bilan. Par suite du passage à la comptabilité d'exercice intégrale, le gouvernement inclura dans le bilan le coût estimatif de la décontamination dans les domaines relevant de sa compétence; la valeur des engagements à l'égard des revendications des Autochtones, dans la mesure où il est probable que le paiement sera fait et où il est possible de l'estimer; les engagements accrus au titre des prestations et avantages après emploi des fonctionnaires fédéraux, notamment les indemnités d'accident du travail et les coûts liés à l'invalidité des anciens combattants; et les prestations et avantages de retraite des fonctionnaires fédéraux, notamment au titre des soins de santé et des soins dentaires.

La principale référence budgétaire du gouvernement demeure le solde budgétaire, qui tiendra maintenant compte de l'effet des changements annuels effectués dans les domaines mentionnés ci-dessus. Par surcroît, avant le passage à la comptabilité d'exercice intégrale, aucune distinction n'était faite entre la dette nette, le déficit accumulé et la dette fédérale, de sorte que ces expressions étaient, à toutes fins utiles, synonymes. Avec le passage à la comptabilité d'exercice intégrale, ce n'est plus le cas. La dette nette correspond au passif net du gouvernement, déduction faite de la valeur de l'actif non financier. Pour sa part, le déficit accumulé tient compte de la valeur de l'actif non financier. Ces deux indicateurs correspondent à des mesures différentes de la situation financière du gouvernement. La dette fédérale équivaut dorénavant à la somme des excédents et des déficits antérieurs, et elle devient la principale mesure de la dette.

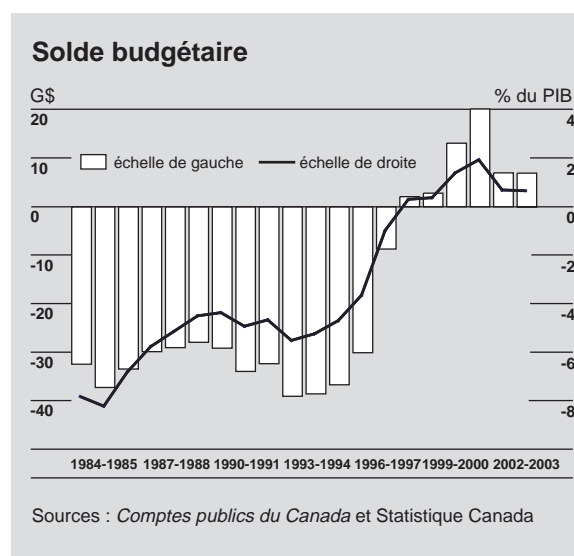
Les données financières contenues dans ce rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront de façon détaillée dans les *Comptes publics du Canada* de 2003. Aux fins de la vérification relative à l'exercice 2001-2002, certains ajustements ont été apportés aux chiffres estimatifs figurant au *Plan budgétaire de 2003*. Dans le budget de 2003, la valeur estimative de l'excédent pour 2001-2002, établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, était de 8,2 milliards de dollars. Ce montant était fondé sur les prévisions préliminaires, qui n'avaient pas été vérifiées. Selon les résultats vérifiés, l'excédent pour 2001-2002 a été moindre, s'établissant à 7,0 milliards de dollars. Cela est surtout attribuable aux révisions qui ont été apportées aux prévisions touchant les stocks, les obligations liées à l'invalidité des anciens combattants et les provisions liées à l'impôt payable. Les données estimatives remontant à 1983-1984 ont fait l'objet de révisions et figurent dans les *Tableaux de référence financiers* d'octobre 2003.

## POINTS SAILLANTS

- Un excédent budgétaire de 7,0 milliards de dollars a été enregistré en 2002-2003 selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Il s'agit du sixième exercice consécutif où le solde budgétaire fédéral est excédentaire.
- Calculé selon la comptabilité d'exercice intégrale, l'excédent pour 2001-2002 a été moindre que celui calculé selon la méthode comptable utilisée auparavant, passant de 8,9 milliards de dollars à 7,0 milliards. La dette fédérale a diminué de 52,3 milliards de dollars au cours des six derniers exercices.
- La dette fédérale s'est chiffrée à 510,6 milliards de dollars à la fin de 2002-2003. Le ratio de la dette fédérale au PIB (produit intérieur brut) est ainsi passé à 44,2 %, ce qui représente une baisse marquée par rapport au sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996. Ce ratio est actuellement à son point le plus bas depuis 1984-1985.
- Exprimée en proportion du PIB, la dette contractée sur les marchés, soit la dette émise sur les marchés du crédit, s'est établie à 38,1 % après avoir culminé à 57,0 % en 1996-1997.
- Le ratio des revenus au PIB a diminué en 2002-2003, s'établissant à 15,4 %. Il a baissé d'environ 1,5 point de pourcentage depuis 2000-2001, en raison des réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Les charges de programmes ont augmenté de 6,6 %, ou 8,3 milliards de dollars, en 2002-2003. Près des deux tiers de ce montant sont rattachés à la hausse des paiements de transfert aux provinces et aux territoires en vertu des accords sur les soins de santé conclus par les premières ministre en septembre 2000 et en février 2003. Exprimées en proportion du PIB, les charges de programmes ont augmenté, s'élevant à 11,5 % en 2002-2003 contre 11,3 % en 2001-2002; cela est nettement inférieur au ratio de 15,7 % enregistré en 1993-1994.
- Les frais de la dette publique ont diminué de 2,4 milliards de dollars en 2002-2003. Ils sont passés à 21 % des revenus en 2002-2003, son niveau le plus bas depuis la fin des années 1970. En 1990-1991, ce ratio atteignait un niveau record de quelque 39 %.

## Le solde budgétaire

La saine gestion financière exercée par l'État est l'un des principaux facteurs qui ont aidé le Canada à éviter l'écueil d'une récession en 2001-2002, et ce, en dépit du ralentissement économique qui s'est produit à l'échelle mondiale. Il a ainsi été possible, par l'intermédiaire des politiques budgétaire et monétaire, de donner un coup de pouce à l'économie canadienne, sous la forme de réductions d'impôts et de baisses des taux d'intérêt. Fort de la discipline budgétaire qu'il s'est imposée, le Canada a dégagé un excédent budgétaire en 2002, alors que tous les autres pays du G-7 ont enregistré un déficit. Cette discipline a en outre permis au Canada d'obtenir la performance économique la plus vigoureuse parmi les pays du G-7 en 2002, avec une croissance de 3,3 %, contre 1,9 % en 2001.





Cela est surtout attribuable à une forte demande intérieure, le secteur extérieur continuant de subir les répercussions d'une reprise erratique à l'échelle mondiale. Les bons résultats obtenus par le Canada en 2002 s'expliquent par la solidité des données fondamentales de son économie, les réductions d'impôt de 2000 et la compétitivité croissante de ses entreprises.

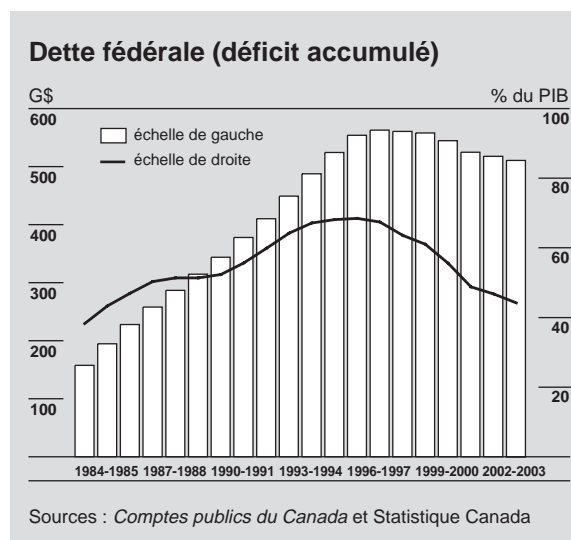
Dans les budgets de décembre 2001 et de février 2003, le gouvernement s'est engagé à déposer un budget équilibré ou excédentaire en 2002-2003. Cet engagement a été pris à la lumière d'un ensemble de grandes priorités en matière de sécurité au lendemain des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre 2001 ainsi que des investissements dans le système canadien de soins de santé. Les initiatives pour 2002-2003 annoncées par le gouvernement dans son budget de 2003 se chiffraient à 6,4 milliards de dollars, dont 4,7 milliards dans le domaine des soins de santé. Selon la comptabilité d'exercice intégrale, l'excédent budgétaire final en 2002-2003 s'est élevé à 7,0 milliards de dollars. Il s'agit du même montant que l'excédent redressé de 2001-2002.

Selon la comptabilité d'exercice intégrale, le solde budgétaire, qui accusait un déficit égal à 5,5 % du PIB (38,5 milliards de dollars) en 1993-1994, a été excédentaire lors de six exercices consécutifs, soit de 1997-1998 à 2002-2003. L'excédent de 2002-2003 s'est établi à 7,0 milliards de dollars, ou 0,6 % du PIB. Ce redressement budgétaire réalisé depuis 1993-1994 est attribuable à la diminution des charges totales. En proportion du PIB, les charges de programmes sont passées de

15,7 % en 1993-1994 à 11,5 % en 2002-2003, et les frais de la dette publique, de 5,5 % en 1993-1994 à 3,2 % en 2002-2003.

## La dette fédérale

L'excédent de 7,0 milliards de dollars dégagé en 2002-2003 a permis de faire passer la dette fédérale (qui correspond aux déficits et excédents annuels accumulés) à 510,6 milliards de dollars, comparativement au sommet de 562,9 milliards atteint en 1996-1997. Exprimée en proportion du PIB, la dette fédérale s'est établie à 44,2 % en 2002-2003, en baisse de près de 25 points de pourcentage par rapport au niveau record de 68,4 % enregistré en 1995-1996. Il s'agit d'une septième baisse annuelle consécutive du ratio de la dette fédérale au PIB, le plus bas niveau atteint depuis 1984-1985.



### *Dette fédérale (déficit accumulé)*

Les états financiers du gouvernement du Canada sont désormais présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. En vertu de la comptabilité d'exercice modifiée, soit la méthode utilisée auparavant, on ne faisait pas de distinction entre la dette nette et le déficit accumulé. Conformément à la nouvelle norme, la dette nette comprend maintenant des coûts établis de façon exhaustive au titre du passif financier, mais elle exclut l'actif non financier. Le déficit accumulé comprend les deux. Il s'agit de la somme de tous les excédents et déficits antérieurs.

La dette fédérale, dont il est fait mention dans les documents budgétaires et le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*, désigne le déficit accumulé. Il s'agit de la principale mesure de la dette utilisée par le gouvernement fédéral, les changements annuels qui y sont apportés permettant d'établir le solde budgétaire.

La dette fédérale est composée de la dette portant intérêt et des autres éléments de passif, après déduction de l'actif financier et non financier. Pour sa part, la dette portant intérêt comprend la dette non échue (la dette contractée sur les marchés) et les obligations du gouvernement découlant de comptes internes, principalement les régimes de retraite de la fonction publique fédérale. La dette fédérale a diminué de 7,0 milliards de dollars en 2002-2003, dont 2,1 milliards au titre de la dette portant intérêt (la dette contractée sur les marchés a reculé de 2,5 milliards, et les obligations au titre des régimes de retraite ont augmenté de 0,4 milliard). La baisse associée aux autres éléments de passif a été de 2,1 milliards de dollars, tandis que la valeur de l'actif financier et de l'actif non financier a augmenté de 1,9 milliard et de 0,9 milliard, respectivement.

### Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Des ressources financières de 7,6 milliards de dollars ont été dégagées en 2002-2003, comparativement à des besoins financiers révisés de 0,3 milliard en 2001-2002. Ce renversement de situation est attribuable principalement à l'évolution du Compte du fonds des changes et d'autres comptes.

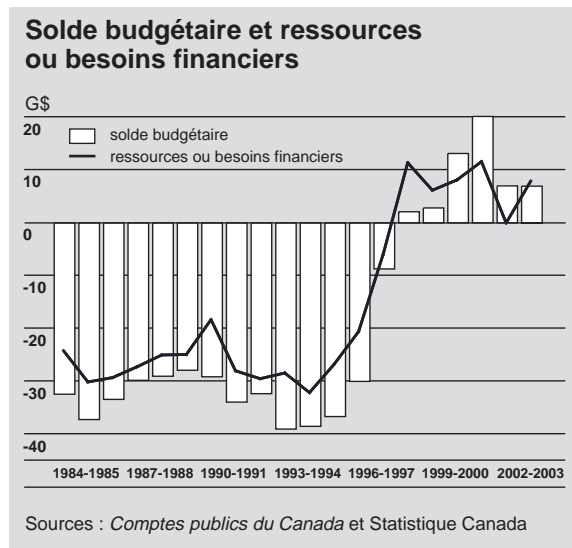


Tableau 1

**Aperçu financier<sup>1</sup>**

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
	(G\$)					
Opérations budgétaires						
Revenus	152,1	156,1	166,1	182,7	171,7	177,6
Charges						
Charges de programmes	-106,9	-110,0	-109,6	-118,7	-125,0	-133,3
Frais de la dette publique	-43,1	-43,3	-43,4	-43,9	-39,7	-37,3
Total – Charges	-150,0	-153,3	-153,0	-162,6	-164,7	-170,6
<b>Solde budgétaire</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>13,1</b>	<b>20,2</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
Opérations non budgétaires	9,0	3,1	-5,3	-8,9	-7,3	0,7
Ressources ou besoins financiers	11,1	5,9	7,8	11,3	-0,3	7,6
Variation nette des activités de financement	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0	-4,1	-2,5
Variation nette de l'encaisse	1,5	-1,0	3,8	1,3	-4,4	5,1
Encaisse à la fin de l'exercice	11,7	10,7	14,5	15,8	11,4	16,5
Situation financière						
Total du passif	713,4	717,7	717,3	715,0	704,3	700,1
Total de l'actif financier	102,5	108,2	120,7	138,7	133,4	135,3
Dette nette	610,9	609,5	596,6	576,3	570,9	564,8
Actif non financier	50,2	51,7	51,8	51,7	53,4	54,2
Dette fédérale (déficit accumulé)	560,7	557,9	544,7	524,6	517,5	510,6
Résultats financiers (en % du PIB)						
Revenus budgétaires	17,2	17,1	16,9	17,0	15,5	15,4
Charges de programmes	12,1	12,0	11,2	11,0	11,3	11,5
Frais de la dette publique	4,9	4,7	4,4	4,1	3,6	3,2
Solde budgétaire	0,2	0,3	1,3	1,9	0,6	0,6
Dette fédérale	63,5	61,0	55,4	48,8	46,7	44,2

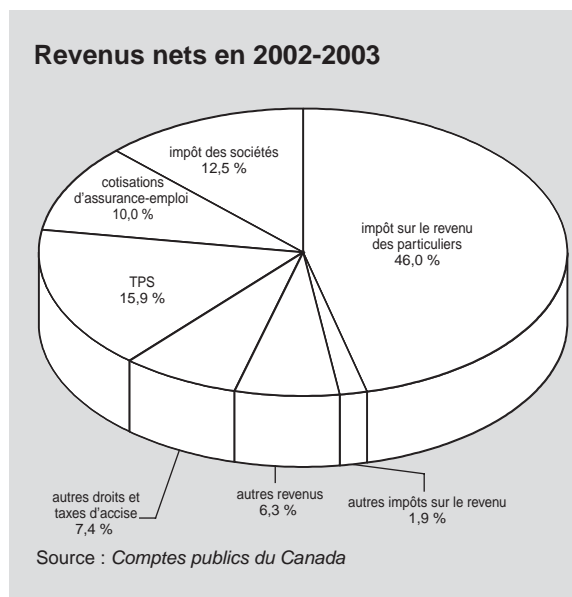
<sup>1</sup> Tient compte des changements de classification découlant du passage à la comptabilité d'exercice intégrale.

## LES REVENUS BUDGÉTAIRES

Après avoir fléchi de 11,1 milliards de dollars (6,1 %) en 2001-2002, les revenus budgétaires ont progressé de 5,9 milliards (3,4 %) en 2002-2003. La baisse de 2001-2002 résulte surtout des effets du ralentissement économique mondial sur les différentes assiettes fiscales, du redressement au titre d'impôts remboursables retenus sur le compte fédéral de convention de retraite et qui avaient précédemment été imputés aux revenus fiscaux, et de l'incidence des réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.

Le revenu nominal, qui constitue l'assiette fiscale applicable aux revenus, a augmenté de 4,3 % en 2002, contre 3,0 % en 2001. L'incidence nette sur les revenus de la progression de la croissance économique en 2002 a été atténuée par les effets progressifs des réductions d'impôt instaurées dans les budgets précédents, en particulier le rétablissement de l'indexation intégrale de l'impôt sur le revenu des particuliers, les majorations de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la réduction des taux d'imposition des sociétés. La hausse des revenus budgétaires tient pour l'essentiel à l'augmentation des revenus tirés des taxes et droits d'accise, en particulier la taxe sur les produits et services (TPS), augmentation qui découle d'abord de la vigueur de la demande des consommateurs.

Les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent la principale composante des revenus budgétaires, ont augmenté de 2,2 milliards de dollars (2,8 %) en 2002-2003. La moitié de cette augmentation, cependant, est attribuable à un redressement ponctuel effectué en 2001-2002 au titre d'impôts remboursables retenus sur le compte fédéral de convention de retraite. La hausse sous-jacente n'a donc été que de 1,5 %. Cela correspond en gros à la progression de 3,3 % du revenu personnel, rajusté en fonction de l'incidence progressive des mesures de réduction d'impôt. La baisse des versements d'intérêt et de dividendes, découlant du repli des taux d'intérêt et de la faiblesse des marchés boursiers, a influé sur la croissance du revenu personnel en 2002.



Les revenus d'impôt sur les bénéfices des sociétés ont diminué de 2,0 milliards de dollars (8,3 %) en 2002-2003, en baisse pour un deuxième exercice consécutif. Bien que les bénéfices des sociétés aient augmenté de 4,3 % en 2002, l'effet des reports prospectifs de pertes par suite du recul des bénéfices en 2001 ainsi que la diminution du taux d'imposition des sociétés, qui est passé de 27 à 25 % le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et de 25 à 23 % le 1<sup>er</sup> janvier 2003, ont entraîné cette baisse des revenus en 2002-2003.

Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 4,2 milliards de dollars, soit 11,4 %.

- Les revenus de TPS ont augmenté de 3,0 milliards de dollars (11,7 %), principalement grâce à la forte progression de la demande des consommateurs, surtout par rapport aux biens durables et aux habitations neuves.
- Les droits de douane à l'importation ont généré des revenus en hausse de 0,2 milliard de dollars (6,0 %) par suite de l'augmentation marquée des importations assujetties à des droits de douane.

Tableau 2

**Revenus**

	2001-2002	2002-2003	variation nette	
		(M\$)		(%)
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôts sur le revenu nets				
Impôt sur le revenu des particuliers	79 501	81 707	2 206	2,8
Impôt sur les bénéfices des sociétés	24 242	22 222	-2 020	-8,3
Autres impôts sur le revenu	2 925	3 291	366	12,5
Total	106 668	107 220	552	0,5
Taxes et droits				
Taxe sur les produits et services	25 292	28 248	2 956	11,7
Droits de douane à l'importation	3 040	3 221	181	6,0
Taxes sur l'énergie	4 848	4 992	144	3,0
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien		421	421	
Autres taxes et droits d'accise	3 953	4 475	522	13,2
Total	37 133	41 357	4 224	11,4
<b>Revenus fiscaux nets</b>	<b>143 801</b>	<b>148 577</b>	<b>4 776</b>	<b>3,3</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi</b>	<b>17 637</b>	<b>17 870</b>	<b>233</b>	<b>1,3</b>
<b>Autres revenus nets</b>				
Sociétés d'état	3 172	3 478	306	9,6
Opérations de change	2 453	3 379	926	37,7
Autres revenus	4 625	4 258	-367	-7,9
Total	10 250	11 115	864	8,4
<b>Revenus budgétaires nets</b>	<b>171 688</b>	<b>177 561</b>	<b>5 873</b>	<b>3,4</b>

- Les revenus tirés des taxes sur l'énergie ont augmenté de 3,0 %. Pour sa part, la hausse de 0,5 milliard de dollars (13,2 %) des revenus provenant des autres taxes et droits d'accise découle essentiellement de la majoration des taxes d'accise sur le tabac à la fin de 2001 et au début de 2002. Les revenus tirés du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, servent au financement des nouvelles initiatives en matière de sécurité aérienne annoncées dans le budget de 2001.

Les revenus provenant des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou 1,3 %, car la hausse du nombre de personnes occupant un emploi, et versant de ce fait des cotisations, a plus que compensé la réduction des taux de cotisation. Le taux de cotisation des employés (par tranche de 100 \$ de revenu assurable) est passé de 2,25 \$ en 2001 à

2,20 \$ en 2002 et à 2,10 \$ en 2003 (le taux de cotisation des employeurs a fait l'objet de réductions équivalentes).

Les autres revenus comprennent les gains ou pertes nets des sociétés d'État (par exemple, la Banque du Canada, Exportation et Développement Canada, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement), les revenus sur opérations de change et d'autres revenus, en particulier ceux provenant de la vente de biens et de services. Cette composante a augmenté de 0,9 milliard de dollars (8,4 %), grâce surtout à la hausse des revenus tirés des opérations de change et à la hausse des bénéfices des sociétés d'État entreprises.

Le ratio des revenus (les revenus budgétaires exprimés en proportion du PIB) donne une mesure approximative de l'ensemble du fardeau fiscal fédéral, puisqu'il compare le total des revenus fédéraux perçus à la taille de l'économie.

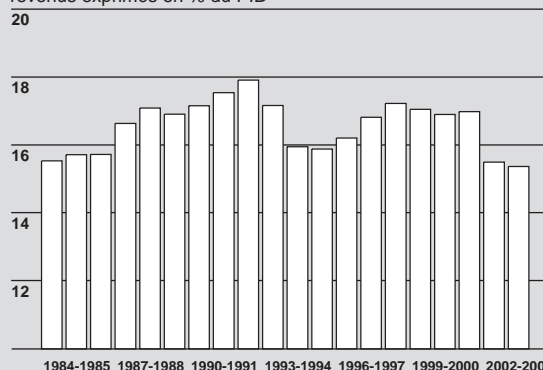
Ce ratio a été de 15,4 % en 2002-2003, soit près de 1,5 point de pourcentage en dessous du ratio enregistré en 2000-2001. La baisse survenue depuis 2000-2001 tient principalement aux réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.

Étant donné que certaines composantes des revenus assujettis à l'impôt ne sont pas prises en compte dans le calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu tiré des régimes de retraite en fiducie, l'utilisation de ce ratio conduit à une surestimation du fardeau fiscal. En outre, la hausse marquée des gains en capital et la croissance du revenu des régimes de retraite en fiducie attribuable au vieillissement de la population exercent un effet de distorsion sur l'évolution du ratio des revenus d'une année sur l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce ratio.

Le tableau 2 contient des chiffres nets, qui correspondent à la façon dont les revenus et les charges sont présentés au Parlement dans le budget annuel du gouvernement. Dans cette présentation, la Prestation fiscale canadienne pour enfants est déduite des revenus d'impôt sur le revenu. Certains revenus ministériels sont déduits des charges, notamment les revenus des sociétés d'État consolidées et ceux perçus par les ministères en contrepartie de services particuliers, par exemple le coût contractuel des services de

### Ratio des revenus

revenus exprimés en % du PIB



Sources : ministère des Finances et Statistique Canada

police dans les provinces. Cette façon de procéder donne lieu à une réduction à la fois des revenus et des charges, sans pour autant modifier le solde budgétaire.

Au tableau 3, les revenus budgétaires sont majorés pour tenir compte de ces ajustements. Ces derniers se sont chiffrés à 12,7 milliards de dollars en 2002-2003, dont 7,8 milliards étaient rattachés à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Par conséquent, les revenus budgétaires bruts en 2002-2003 se sont établis à 190,2 milliards de dollars, en hausse de 3,6 % par rapport à 2001-2002.

Tableau 3

### Revenus budgétaires bruts

	2001-2002	2002-2003	variation nette	
		(M\$)		(%)
<b>Revenus budgétaires nets</b>	<b>171 688</b>	<b>177 561</b>	<b>5 873</b>	<b>3,4</b>
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	7 471	7 823	352	4,7
Revenus imputés aux charges de programmes	2 935	3 020	84	2,9
Revenus des sociétés d'État consolidées	1 582	1 827	245	15,5
Ajustement net	11 988	12 670	682	5,7
<b>Revenus budgétaires bruts</b>	<b>183 676</b>	<b>190 232</b>	<b>6 556</b>	<b>3,6</b>

## LES CHARGES TOTALES

Les charges totales comptent deux composantes : les frais de la dette publique et les charges de programmes. En 2002-2003, les charges totales se sont chiffrées à 170,6 milliards de dollars, en hausse de 5,9 milliards (3,6 %) par rapport à 2001-2002 (tableau 4). Les frais de la dette publique ont diminué de 2,4 milliards de dollars (6,0 %) tandis que les charges de programmes ont augmenté de 8,3 milliards (6,6 %). Une part de 5,3 milliards de dollars de cette hausse, soit près des deux tiers, est attribuable à l'augmentation des paiements de transfert aux provinces en vertu des accords de septembre 2000 et de février 2003 sur la santé.

Le ratio des charges (les charges totales en proportion des revenus budgétaires nets) a été de 96,1 % en 2002-2003. Il s'agit d'une hausse légère par rapport à 2001-2002. En 1993-1994, ce ratio s'élevait à 133,2 %.

Les frais de la dette publique ont diminué de 2,4 milliards de dollars (6,0 %) pour s'établir à 37,3 milliards en 2002-2003, surtout en raison de la baisse à la fois de l'encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens sur cette dette.

- Le taux d'intérêt effectif moyen applicable à la dette du gouvernement portant intérêt (dette non échue et obligations découlant des régimes de retraite) a été de 6,2 % en 2002-2003,

contre 6,4 % en 2001-2002. Le taux d'intérêt effectif moyen applicable à la dette non échue s'élevait à 5,3 % et celui applicable aux comptes de retraite et autres comptes, à 8,5 %.

- L'encours de la dette portant intérêt a diminué de 2,1 milliards de dollars, passant de 622,9 milliards en 2001-2002 à 620,8 milliards en 2002-2003. L'encours de la dette contractée sur les marchés a diminué de 2,5 milliards pour se chiffrer à 439,8 milliards, tandis que les obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes ont totalisé 181,0 milliards, en hausse de 0,4 milliard.

Le ratio des intérêts (les frais de la dette publique en proportion des revenus budgétaires nets) a diminué, passant de 23,1 % en 2001-2002 à 21,0 % en 2002-2003. Cela signifie que, en 2002-2003, le gouvernement a consacré 21 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique. C'est bien moins qu'en 1990-1991, où il s'agissait de 38,7 cents par dollar de revenu. D'ailleurs, c'est le ratio le plus bas enregistré depuis la fin des années 1970. Ce ratio correspond aux sommes que le gouvernement doit verser pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de sa dette. Plus ce ratio est bas, plus le gouvernement a de marge de manœuvre pour se pencher sur les grandes priorités des Canadiens.

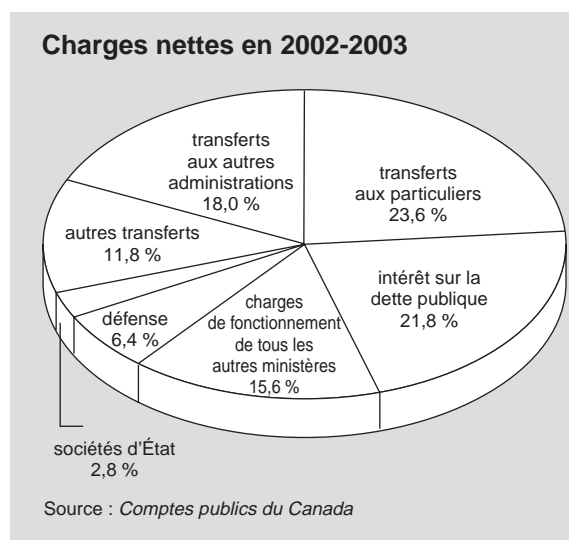
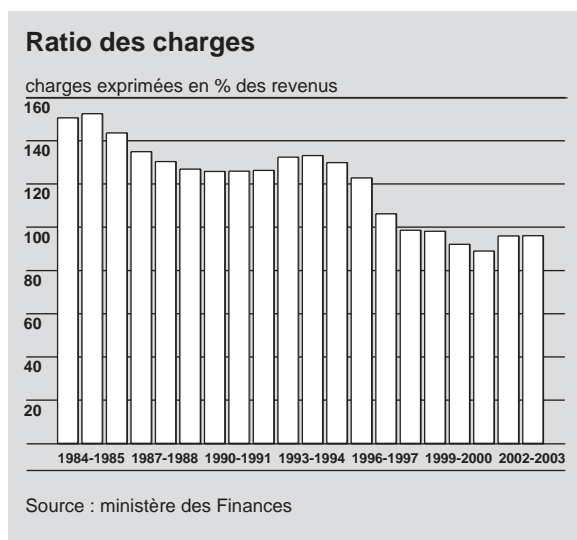
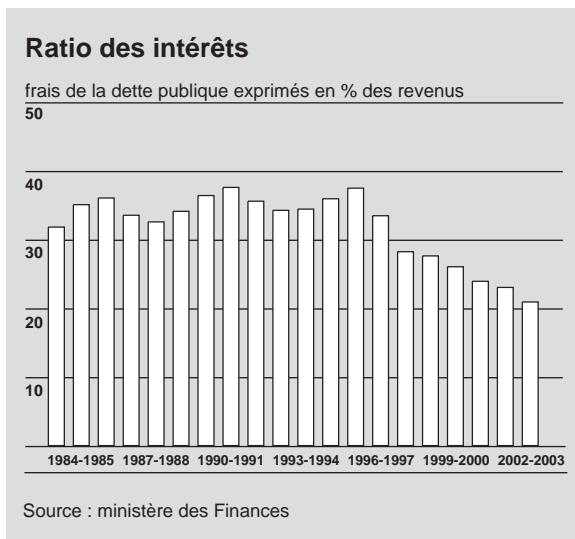


Tableau 4

**Charges totales**

	2001-2002	2002-2003	variation nette	
		(M\$)		(%)
<b>Paiements de transfert</b>				
Principaux transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	24 641	25 692	1 051	4,3
Prestations d'assurance-emploi	13 726	14 496	770	5,6
Total	38 367	40 188	1 821	4,7
Principaux transferts aux autres administrations				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	17 300	18 600	1 300	7,5
Supplément du TCSPS		2 500	2 500	
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical		1 500	1 500	
Accords fiscaux	11 978	10 366	-1 612	-13,5
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-2 662	-2 321	341	-12,8
Total	26 616	30 645	4 029	15,1
Subventions et autres transferts				
Agriculture et Agroalimentaire	1 897	2 654	757	39,9
Affaires étrangères et Commerce international	2 405	2 456	51	2,1
Santé Canada	1 617	1 619	2	0,1
Développement des ressources humaines	1 698	1 602	-96	-5,7
Affaires indiennes et du Nord canadien	4 557	4 649	92	2,0
Industrie et organismes régionaux	2 628	2 322	-306	-11,6
Fondation canadienne pour l'innovation		500	500	
Inforoute Santé Canada		600	600	
Autres	3 519	3 674	155	4,4
Total	18 321	20 076	1 755	9,6
Total – Paiements de transfert	83 304	90 909	7 605	9,1
<b>Autres charges de programmes</b>				
Sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 910	1 979	69	3,6
Société Radio-Canada	983	1 047	64	6,5
Autres	1 610	1 699	89	5,5
Total	4 503	4 724	221	4,9
Défense	10 032	10 847	815	8,1
Tous les autres ministères et organismes	27 178	26 843	-336	1,2
Total – Autres charges de programmes	41 714	42 414	700	1,7
<b>Charges de programmes nettes</b>	<b>125 018</b>	<b>133 323</b>	<b>8 305</b>	<b>6,6</b>
Frais de la dette publique	39 651	37 270	-2 381	-6,0
<b>Charges nettes</b>	<b>164 669</b>	<b>170 593</b>	<b>5 924</b>	<b>3,6</b>





Les charges de programmes ont été de 133,3 milliards de dollars en 2002-2003, en hausse de 8,3 milliards (6,6 %) par rapport à 2001-2002. Près des deux tiers (5,3 milliards) de cette hausse découle de l'augmentation des paiements de transfert auxquels avaient droit les provinces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), et du transfert effectué dans le cadre du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical (1,5 milliard).

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 1,8 milliard de dollars (4,7 %).

- Les prestations aux aînés se composent des paiements de Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint. Le total de ces prestations a augmenté de 1,1 milliard de dollars en 2002-2003, en raison à la fois de la hausse du montant moyen des prestations, qui sont indexées à l'inflation, et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Les charges au titre des prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,8 milliard de dollars en 2002-2003. La moitié environ de cette hausse est associée à l'augmentation des prestations ordinaires,

ce qui traduit le fléchissement du marché du travail et la hausse connexe du nombre de chômeurs. Le principal autre facteur est l'augmentation des prestations spéciales, en particulier les prestations parentales, du fait que la durée des congés parentaux a doublé, passant de six mois à un an.

Les principaux transferts aux autres administrations publiques comprennent les sommes versées au titre du TCSPS et des accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires et un certain nombre de programmes de moindre envergure), et les paiements de remplacement au titre des programmes permanents. Les transferts ont augmenté de 4,0 milliards de dollars, ou 15,1 %, en 2002-2003.

- Le TCSPS, programme de transfert global, fournit une aide financière au titre des soins de santé, de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, notamment le développement de la petite enfance. Ce transfert aux provinces et aux territoires se fait sous forme d'espèces et de points d'impôt. Dans le cadre des ententes de septembre 2000 et de février 2003 sur la santé, le gouvernement fédéral a adopté des mesures législatives prévoyant le versement de fonds supplémentaires de 3,8 milliards de dollars en 2002-2003, dont 2,5 milliards sous forme de supplément spécial. Également, un montant supplémentaire de 1,5 milliard de dollars a été affecté au Fonds pour l'équipement diagnostique et médical; les provinces et les territoires pourront utiliser cet argent pour financer l'achat d'équipement et dispenser une formation spécialisée, de manière à améliorer l'accès aux services diagnostiques financés par l'État.
- Les droits aux termes des accords fiscaux ont diminué de 1,6 milliard de dollars pour s'établir à 10,4 milliards, en raison surtout de la baisse des droits à péréquation. Cette baisse des droits à péréquation en 2002-2003 traduit une croissance économique plus forte que prévu en 2001 et en 2002 dans les provinces bénéficiant de la péréquation par rapport

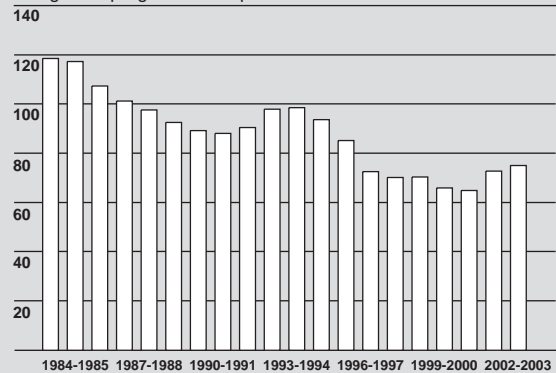
aux autres provinces et, de ce fait, un rapprochement de la capacité fiscale estimative des provinces bénéficiant de la péréquation avec la norme de péréquation. En vertu du Programme de péréquation, le gouvernement du Canada consent des transferts aux provinces moins nanties, afin qu'elles puissent fournir à leurs résidents des niveaux de services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces sans avoir à appliquer des taux d'imposition plus élevés que la moyenne.

- Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents représentent des recouvrements de dégrèvements de points d'impôt fédéraux aux termes d'ententes de non-participation. Ces dernières permettent aux provinces d'exercer un contrôle administratif et financier sur certains programmes fédéraux-provinciaux. En échange, le gouvernement fédéral leur consent des points d'impôt, dont la valeur est déduite du total des droits et est, par conséquent, recouvrée à même les transferts en espèces. Ces recouvrements traduisent la hausse de la valeur des points d'impôt.

Les subventions et autres paiements de transfert ont augmenté de 1,8 milliard de dollars, soit 9,6 %, surtout en raison de la majoration des fonds affectés à la Fondation canadienne pour l'innovation (500 millions) et à l'Inforoute Santé du Canada (600 millions), conformément à ce qui avait été annoncé dans le budget de février 2003. Les obligations au titre de l'aide agricole ont augmenté nettement, surtout au titre de l'assurance-récolte.

### Part des programmes

charges de programmes exprimées en % des revenus



Source : ministère des Finances

Les autres charges de programmes (les charges de programmes totales moins les paiements de transfert) comprennent les charges associées aux sociétés d'État ainsi que les charges de fonctionnement des ministères et organismes, notamment le ministère de la Défense nationale. Ces charges se sont chiffrées à 42,4 milliards de dollars en 2002-2003, en hausse de 0,7 milliard, ou 1,7 %, par rapport à 2001-2002.

- Les charges liées aux sociétés d'État ont augmenté de 0,2 milliard de dollars pour atteindre 4,7 milliards en 2002-2003. Cette composante comprend les crédits budgétaires affectés aux sociétés d'État consolidées (les sociétés d'État dont la principale source de revenu est constituée par les fonds versés par le gouvernement).

- Les charges liées à la défense ont augmenté de 0,8 milliard de dollars (8,1 %), principalement en raison des fonds supplémentaires dont l'affectation était prévue dans les budgets de 2001 et de 2003.
- Les charges des autres ministères et organismes ont diminué de 0,3 milliard de dollars (1,2 %) en 2002-2003, étant donné qu'un certain nombre d'obligations importantes de nature ponctuelle avaient influé sur les résultats de 2001-2002.

La part des programmes, c'est-à-dire les charges de programmes en proportion des revenus budgétaires, s'est établie à 75,1 %, contre 72,7 % en 2001-2002. En 1993-1994, elle était de 98,6 %.

Le graphique présente des chiffres nets, ainsi qu'il en a été question à la section précédente, *Les revenus budgétaires*. Les charges brutes dépassent de 12,7 milliards les charges nettes, comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5

**Charges brutes**

	2001-2002	2002-2003	variation nette	
		(M\$)		(%)
<b>Charges nettes</b>	<b>164 669</b>	<b>170 593</b>	<b>5 924</b>	<b>3,6</b>
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	7 471	7 823	352	4,7
Revenus imputés aux charges	2 936	3 020	84	2,9
Revenus des sociétés d'État consolidées	1 582	1 827	245	15,5
Ajustement net	11 988	12 670	682	5,7
<b>Charges brutes</b>	<b>176 657</b>	<b>183 263</b>	<b>6 606</b>	<b>3,7</b>

## LE SOLDE BUDGÉTAIRE, LES RESSOURCES OU BESOINS FINANCIERS, ET LA DETTE

C'est le solde budgétaire qui permet le mieux d'évaluer la situation financière du gouvernement fédéral. Il est présenté suivant la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, en vertu de laquelle les engagements de l'État sont constatés dès qu'ils sont souscrits, peu importe à quel moment le paiement correspondant est effectué, et les revenus fiscaux sont constatés lorsqu'ils sont perçus.

En revanche, les besoins financiers ou les ressources financières représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Ils diffèrent du solde budgétaire, car ils comprennent : les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et aux autres comptes à fins déterminées; les opérations de change; et l'évolution des autres éléments de passif et d'actif financiers ainsi que des éléments d'actif non financiers. Ces activités font partie des opérations non budgétaires. Le passage de la comptabilité d'exercice intégrale à la comptabilité de caisse est également reflété dans les opérations non budgétaires. Ces opérations se sont traduites par des ressources nettes de 0,7 milliard de dollars en 2002-2003, comparativement à des besoins nets révisés de 7,3 milliards en 2001-2002. Cette amélioration tient au redressement touchant les opérations de change et les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et autres comptes, conjugué à une baisse des besoins rattachés aux crédateurs, aux débiteurs, aux charges à payer et aux provisions. En raison du passage à la comptabilité d'exercice intégrale, certains éléments ont été classés différemment; ainsi, les opérations de change font désormais partie des opérations non budgétaires.

Considérant un excédent budgétaire de 7,0 milliards de dollars et des ressources de 0,7 milliard au titre des opérations non budgétaires, l'exercice 2002-2003 s'est soldé par des ressources financières de 7,6 milliards de dollars, en hausse par rapport aux besoins financiers révisés de 0,3 milliard en 2001-2002.

Grâce à ces ressources financières, le gouvernement a pu retrancher 2,5 milliards de dollars de sa dette contractée sur les marchés et a haussé son encaisse de 5,1 milliards. L'encaisse au 31 mars 2003 se chiffrait à 16,5 milliards de dollars.

Le passif total comprend la dette portant intérêt et d'autres obligations. La dette portant intérêt, qui comprend la dette contractée sur les marchés et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres comptes, s'élevait à 620,8 milliards de dollars au 31 mars 2003, en baisse de 2,1 milliards par rapport à l'année précédente. Les autres passifs, notamment les crédateurs et les charges à payer, ont été de 79,4 milliards de dollars, en baisse de 2,1 milliards comparativement à 2001-2002. Par conséquent, le passif total s'est établi à 700,1 milliards de dollars.

L'actif financier comprend l'encaisse et les débiteurs, notamment l'impôt payable; les comptes de change; et les prêts, les placements et les avances. Au 31 mars 2003, sa valeur était de 135,3 milliards de dollars, en hausse de 1,9 milliard par rapport au 31 mars 2002. En conséquence, la dette nette s'est chiffrée à 564,8 milliards de dollars au 31 mars 2003, soit 6,1 milliards de moins qu'au 31 mars 2002 et 47,5 milliards de moins que le sommet de 612,3 milliards atteint le 31 mars 1997.

Tableau 6

**Solde budgétaire, ressources ou besoins financiers et activités financement nettes**

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
	(G\$)					
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>13,1</b>	<b>20,2</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
<b>Opérations non budgétaires</b>						
Régimes de retraite et autres comptes						
Régimes de retraite du secteur public (nets)	3,3	5,0	5,9	0,8	-2,3	-1,2
Régime de pensions du Canada	0,5	1,2	0,8	0,2	0,4	0,3
Autres	0,3	1,4	0,5	1,9	0,9	1,3
Total	4,1	7,6	7,2	2,9	-1,0	0,4
Activités d'investissement en immobilisations	-3,0	-3,7	-2,5	-2,0	-4,4	-4,8
Autres activités d'investissement	4,9	2,9	2,7	1,0	1,9	0,8
Autres activités						
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	2,8	-0,3	-8,1	-4,4	-4,6	-2,2
Opérations de change	-2,2	-5,7	-6,8	-8,8	-1,8	3,1
Amortissement des immobilisations corporelles	2,3	2,3	2,3	2,3	2,6	3,3
Total – Autres activités	3,0	-3,7	-12,7	-10,8	-3,8	4,2
Total – Opérations non budgétaires	9,0	3,1	-5,3	-8,9	-7,3	0,7
<b>Ressources ou besoins financiers</b>	<b>11,1</b>	<b>5,9</b>	<b>7,8</b>	<b>11,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>7,6</b>
<b>Variation nette des activités de financement</b>						
Obligations négociables	15,8	9,6	-0,9	1,0	-1,1	-5,6
Bons du Trésor	-23,1	-15,4	2,9	-11,2	5,5	10,4
Obligations d'épargne du Canada	-2,7	-2,1	-1,2	-0,4	-2,3	-1,4
Autres	0,5	1,0	-4,9	0,5	-6,2	-5,9
Total	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0	-4,1	-2,5
Variation de l'encaisse	1,5	-1,0	3,8	1,3	-4,4	5,1
Encaisse au 31 mars	11,7	10,7	14,5	15,8	11,4	16,5

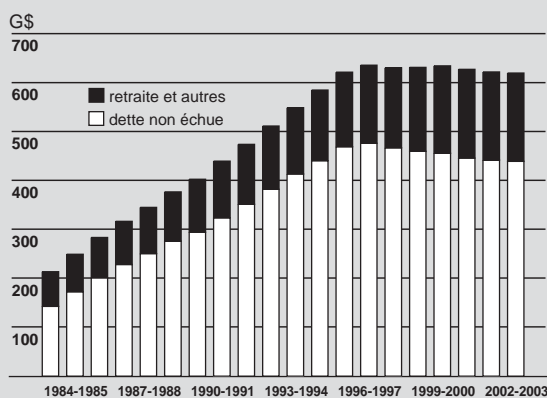
Conformément à la méthode de comptabilité d'exercice intégrale qu'il utilise désormais, le gouvernement incorpore à son bilan la valeur de son actif non financier, par exemple les immobilisations et les stocks. Au 31 mars 2003, la valeur de cet actif non financier était de 54,2 milliards de dollars, en hausse de 0,8 milliard par rapport à l'année précédente. Cela signifie donc que la dette fédérale, ou le déficit accumulé, s'établissait à 510,6 milliards de dollars au 31 mars 2003, en baisse de 52,3 milliards par rapport au sommet atteint en 1996-1997.

La valeur estimative des portefeuilles étrangers de titres du gouvernement du Canada à la fin de mars 2003 était de 84,7 milliards de dollars, ce qui représente 19,3 % de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement.

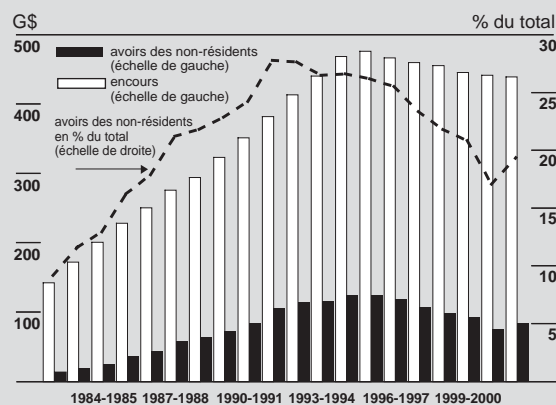
Tableau 7

**Encours de la dette en fin d'exercice**

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
	(G\$)					
<b>Passif</b>						
Créditeurs et charges à payer	82,2	85,8	82,2	87,0	81,5	79,4
Dette portant intérêt						
Dette non échue	467,3	460,4	456,4	446,4	442,3	439,8
Régimes de retraite et autres comptes	163,9	171,5	178,7	181,6	180,6	181,0
Total	631,2	631,9	635,1	628,0	622,9	620,8
Total – Passif	713,4	717,7	717,3	715,0	704,3	700,1
<b>Actif financier</b>						
Encaisse et débiteurs	55,2	55,9	61,0	67,0	59,8	62,6
Comptes d'opérations de change	29,0	34,7	41,5	50,3	52,0	49,0
Prêts, placements et avances	18,4	17,6	18,2	21,4	21,6	23,7
Total – Actif financier	102,5	108,2	120,7	138,7	133,4	135,3
<b>Dette nette</b>	<b>610,9</b>	<b>609,5</b>	<b>596,6</b>	<b>576,3</b>	<b>570,9</b>	<b>564,8</b>
<b>Actif non financier</b>						
Immobilisations corporelles	43,3	44,6	44,6	44,2	45,7	47,0
Stocks	6,0	6,1	6,3	6,6	6,4	6,1
Charges payées d'avance	0,9	0,9	0,9	0,9	1,2	1,1
Total – Actif non financier	50,2	51,7	51,8	51,7	53,4	54,2
<b>Dette fédérale (déficit accumulé)</b>	<b>560,7</b>	<b>557,9</b>	<b>544,7</b>	<b>524,6</b>	<b>517,5</b>	<b>510,6</b>

**Dette portant intérêt**

Source : Comptes publics du Canada

**Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement du Canada**

Source : Banque du Canada

## COMPARAISON DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES AVEC LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

Dans cette section, les résultats réels constatés au regard des principales composantes du solde budgétaire pour 2002-2003 sont comparés aux prévisions exposées dans le budget de février 2003. Étant donné que les prévisions contenues relativement à 2002-2003 dans le budget de décembre 2001 n'étaient pas établies selon la comptabilité d'exercice intégrale, aucun rapprochement ne sera effectué avec ces données.

Dans son budget de février 2003, le gouvernement a indiqué son intention de déposer un budget équilibré en 2002-2003. Conformément au Plan de remboursement de la dette, l'objectif financier pour chaque exercice repose sur les éléments suivants :

- l'utilisation de la moyenne des prévisions économiques du secteur privé aux fins de planification budgétaire;
- l'inclusion d'une réserve pour éventualités annuelle, dans le but de couvrir les risques inhérents aux imprévus et les imprécisions inévitables des modèles économiques et financiers servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées. Les fonds de la réserve ne peuvent être consacrés à de nouvelles initiatives stratégiques; si la réserve n'est pas requise, elle est affectée au remboursement de la dette publique. La réserve pour éventualités constituée pour 2002-2003 a été fixée à 3,0 milliards de dollars dans le budget de février 2003;
- une marge de prudence supplémentaire, afin de se prémunir davantage encore contre le risque de retomber à l'ère des déficits. Le budget de février 2003 ne comportait aucune marge de prudence supplémentaire pour l'exercice 2002-2003, étant donné que ledit exercice était presque terminé.

Une fois tenu compte de l'incidence budgétaire des nouvelles initiatives de dépenses et des réductions d'impôt, on prévoyait dans le budget de 2003 que le solde budgétaire de l'exercice

2002-2003 serait équilibré ou excédentaire. On avait établi la réserve pour éventualités habituelle de 3,0 milliards de dollars pour appuyer l'atteinte de cet objectif.

Selon les données vérifiées définitives, l'excédent budgétaire établi en vertu de la comptabilité d'exercice intégrale s'est établi à 7,0 milliards de dollars en 2002-2003. Cette amélioration est surtout attribuable à des facteurs ponctuels touchant les charges de programmes. Parmi les charges de programmes, les autres charges ont été de 2,5 milliards inférieures aux prévisions contenues dans le budget de février 2003, ce qui s'explique surtout par les ajustements ponctuels faits aux provisions au titre des prêts consentis à d'autres pays et par les révisions effectuées au titre des ajustements découlant de la comptabilité d'exercice intégrale. Les droits en vertu des accords fiscaux, en particulier les droits à péréquation, ont aussi été inférieurs aux prévisions établies au moment du budget de 2003. Selon les données révisées depuis le budget, l'écart fiscal s'est rétréci entre les provinces bénéficiant de la péréquation et celles n'en bénéficiant pas. Cela s'est traduit par une baisse des droits à péréquation, tant en 2001-2002 qu'en 2002-2003. L'ajustement à la baisse en 2002-2003 incorpore donc les révisions de l'exercice précédent de même que celles de 2002-2003. En outre, le coût des prestations d'assurance-emploi a été de 0,5 milliard de dollars inférieur aux prévisions et celui des prestations aux aînés, de 0,1 milliard de moins.

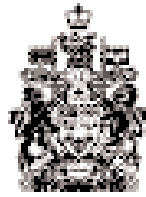
Pour leur part, les revenus budgétaires ont été de 1,2 milliard de dollars inférieurs aux prévisions du budget de février 2003, surtout en raison de revenus d'impôt sur le revenu des particuliers moins élevés que prévu. Cela a toutefois été compensé en partie par des gains nets des sociétés d'État entreprises et des revenus sur opérations de change plus élevés que prévu. Enfin, les frais de la dette publique ont été légèrement inférieurs aux prévisions.

Tableau 8

**Comparaison des résultats réels avec les prévisions  
contenues dans le budget de février 2003**

	chiffres réels	budget de 2003 (G\$)	variation
Revenus budgétaires			
Impôt sur le revenu des particuliers	81,7	84,2	-2,5
Impôt sur les bénéficiaires des sociétés	22,2	21,9	0,3
Autres impôts sur le revenu	3,3	2,9	0,4
Taxes et droits d'accise	41,4	41,6	-0,2
Cotisations d'assurance-emploi	17,9	18,3	-0,4
Revenus non fiscaux	11,1	9,8	1,3
Total	177,6	178,7	-1,2
Charges de programmes			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	25,7	25,8	-0,1
Prestations d'assurance-emploi	14,5	15,0	-0,5
Principaux transferts aux autres administrations			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	22,6	22,6	0,0
Accords fiscaux	10,4	12,7	-2,4
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-2,3	-2,5	0,2
Autres charges	62,5	65,0	-2,5
Total	133,3	138,6	-5,2
Frais de la dette publique	37,3	37,2	0,1
<b>Résultats/prévisions budgétaires</b>	<b>7,0</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>





## RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au ministre des Finances,

Les états financiers condensés ci-joints des résultats et du déficit accumulé, de la situation financière, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie ont été établis à partir des états financiers complets du gouvernement du Canada au 31 mars 2003 et pour l'exercice clos à cette date sur lesquels j'ai formulé une opinion sans réserve dans mon rapport à la Chambre des communes daté du 29 septembre 2003.

Mon rapport attire l'attention du Parlement sur deux questions : une préoccupation au sujet du Compte d'assurance-emploi et la comptabilisation des transferts aux fondations. Pour obtenir plus d'information, les lecteurs sont invités à lire mon rapport, qui sera publié dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2003, lesquels doivent être déposés à la Chambre des communes plus tard cette année.

La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du gouvernement. Ma responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À mon avis, les états financiers condensés ci-joints donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Comme ces états financiers sont condensés, le lecteur doit garder à l'esprit qu'ils risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats du fonctionnement et les flux de trésorerie du gouvernement, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants, qui seront inclus dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2003.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in cursive script that reads 'Sheila Fraser'.

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
le 29 septembre 2003

## LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers condensés est de fournir un aperçu des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable conformément aux pouvoirs conférés par le Parlement. C'est au gouvernement qu'il incombe d'assurer l'intégrité et l'objectivité de ces états.

Les présents états financiers sont extraits et condensés à partir des états financiers vérifiés inclus à la section 2 du volume I des

*Comptes publics du Canada* 2003, qui devraient être déposés au Parlement plus tard cette année. Les états financiers condensés étant par nature des résumés, ils ne contiennent pas tous les renseignements nécessaires à la présentation de l'information financière par les gouvernements au Canada. Le lecteur désireux d'obtenir des renseignements plus détaillés est prié de consulter les états financiers vérifiés contenus dans les *Comptes publics*.

Tableau 9

### Gouvernement du Canada État condensé des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	2003		Redressé 2002
	Budget <sup>1</sup>	Réel (M\$)	Réel
<b>Revenus</b>			
Impôt sur le revenu	117 000	115 043	114 139
Autres taxes et droits	41 600	41 357	37 133
Cotisations d'assurance-emploi	18 300	17 870	17 637
Autres revenus	14 200	15 962	14 767
<b>Total des revenus</b>	<b>191 100</b>	<b>190 232</b>	<b>183 676</b>
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert			
Prestations de sécurité de la vieillesse et paiements connexes	25 800	25 692	24 641
Autres paliers de gouvernement	32 800	30 645	26 616
Prestations d'assurance-emploi	15 000	14 496	13 726
Autres paiements de transfert	28 000	27 899	25 792
	101 600	98 732	90 775
Autres charges de programmes	49 400	47 261	46 231
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>151 000</b>	<b>145 993</b>	<b>137 006</b>
Intérêts sur la dette	37 100	37 270	39 651
<b>Total des charges</b>	<b>188 100</b>	<b>183 263</b>	<b>176 657</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>3 000<sup>2</sup></b>	<b>6 969</b>	<b>7 019</b>
Déficit accumulé au début de l'exercice – établi antérieurement		517 545	545 396
Modifications de conventions comptables (voir la note 2 à la page 30)			20 832
Déficit accumulé au début de l'exercice – redressé		517 545	524 564
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>		<b>510 576</b>	<b>517 545</b>

<sup>1</sup> Tirés du budget de 2003 et rajustés en fonction des chiffres bruts.

<sup>2</sup> Dans le budget de 2003, l'excédent pour l'exercice correspond à la réserve pour éventualités.

Tableau 10

**Gouvernement du Canada**  
**État condensé de la situation financière**  
**au 31 mars 2003**

	2003	Redressé 2002
		(M\$)
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	79 384	81 453
Dette portant intérêt		
Dette non échue		
À payer en monnaie canadienne	418 611	415 239
À payer en devises	21 141	27 032
Total	439 752	442 271
Régimes de retraite et autres obligations		
Régimes de retraite du secteur public	125 708	126 921
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	38 844	38 280
Autres obligations	16 452	15 417
Total	181 004	180 618
<i>Total de la dette portant intérêt</i>	<i>620 756</i>	<i>622 889</i>
<b>Total des passifs</b>	<b>700 140</b>	<b>704 342</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse et débiteurs	62 626	59 833
Comptes d'opérations de change	48 950	52 046
Prêts, placements et avances		
Société d'État entreprises et autres entreprises publiques	14 555	13 688
Autres	18 631	17 355
Provision pour moins-value	(9 438)	(9 487)
Total des prêts, placements et avances	23 748	21 556
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>135 324</b>	<b>133 435</b>
<b>Dette nette</b>	<b>564 816</b>	<b>570 907</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	47 034	45 724
Autres	7 206	7 638
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>54 240</b>	<b>53 362</b>
<b>Déficit accumulé</b>	<b>510 576</b>	<b>517 545</b>

Tableau 11

**Gouvernement du Canada**  
**État condensé de la variation de la dette nette**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2003**

	2003		Redressé 2002
	Budget <sup>1</sup>	Réel	Réel
		(M\$)	
Dette nette au début de l'exercice – établie antérieurement	570 900	570 907	545 396
Modifications de conventions comptables (voir la note 2 à la page 30)			30 909
<b>Dette nette au début de l'exercice – redressée</b>	<b>570 900</b>	<b>570 907</b>	<b>576 305</b>
Variation de la dette nette au cours de l'exercice			
Excédent annuel	(3 000)	(6 969)	(7 019)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 400	5 051	4 485
Amortissement d'immobilisations corporelles	(3 000)	(3 341)	(2 583)
Autres		(832)	(281)
Diminution nette de la dette nette	(1 600)	(6 091)	(5 398)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>569 300</b>	<b>564 816</b>	<b>570 907</b>

<sup>1</sup> Tirés du budget de 2003.

Tableau 12

**Gouvernement du Canada**  
**État condensé des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2003**

	2003	Redressé 2002
	(M\$)	
<b>Encaisse générée par les activités de fonctionnement</b>		
Excédent annuel	6 969	7 019
Éléments sans incidence sur l'encaisse	4 620	(4 831)
	<b>11 589</b>	<b>2 188</b>
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(4 763)</b>	<b>(4 429)</b>
<b>Encaisse générée par les activités d'investissement</b>	<b>819</b>	<b>1 932</b>
<b>Total de l'encaisse générée (requis) avant les activités de financement</b>	<b>7 645</b>	<b>(309)</b>
<b>Encaisse générée (utilisée) par les activités de financement</b>		
Augmentation nette des emprunts en monnaie canadienne	3 372	1 994
Diminution nette des emprunts en devises	(5 891)	(6 126)
	<b>(2 519)</b>	<b>(4 132)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>5 126</b>	<b>(4 441)</b>
Encaisse au début de l'exercice	11 360	15 801
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>16 486</b>	<b>11 360</b>

## Notes aux états financiers condensés

### 1. Principales conventions comptables

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans ces états, à l'exception des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable parce qu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

Le gouvernement comptabilise ses opérations selon la comptabilité d'exercice. Les actifs financiers présentés à l'état condensé de la situation financière peuvent générer des ressources permettant d'acquitter des obligations ou de financer des opérations futures, et ils sont inscrits au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette. Les actifs non financiers ne peuvent normalement être convertis en espèces pour financer les opérations futures, sans perturber les activités gouvernementales; ils sont inscrits au coût moins l'amortissement cumulé. Les passifs sont inscrits au montant estimatif payable ultimement, et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont établies selon une méthode actuarielle. Des provisions pour moins-value sont établies pour les garanties d'emprunt, les prêts à des conditions de faveur et les prêts aux États souverains ainsi que pour les autres obligations.

Certains montants des présents états sont fondés sur des estimations et des hypothèses établies par le gouvernement. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure, bien qu'elles soient toutes jugées raisonnables.

Les chiffres comparatifs de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

### 2. Modifications de conventions comptables

En 2003, le gouvernement a modifié sa méthode comptable pour passer de la comptabilité d'exercice modifiée à la comptabilité d'exercice intégrale. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement, avec retraitement des états financiers de 2002. Les modifications et leur effet sur le solde d'ouverture de 2002 du déficit accumulé et de la dette nette sont présentés ci-dessous.

	Déficit accumulé	Dette nette
	(M\$)	
Immobilisations corporelles	-42 785	1 429
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	34 466	34 466
Revenus fiscaux	-11 024	-11 024
Autres obligations	10 008	10 008
Stocks et charges payées d'avance	-7 527	
Placements dans les sociétés d'État entreprises	-3 970	-3 970
Effet total	-20 832	30 909

Le gouvernement a par ailleurs adopté un nouveau format pour ses états financiers afin de tenir compte de la comptabilité d'exercice intégrale et prépare maintenant un nouvel état de la variation de la dette nette.

### 3. Engagements contractuels

Les engagements contractuels qui auront un effet important sur le niveau des charges futures comprennent les accords de paiements de transfert, les acquisitions de biens et services, les contrats de location-exploitation et le financement des organisations internationales. Au 31 mars 2003, les engagements contractuels s'élevaient à environ 33 milliards de dollars (30 milliards de dollars en 2002).

### 4. Passif éventuel

Le passif éventuel qui découle des garanties accordées par le gouvernement et des organisations internationales s'établit à 75 milliards de dollars (77 milliards de dollars en 2002). Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Bien que le montant total visé par ces recours soit important, leur dénouement ne peut pas être évalué. Les couvertures en vigueur relatives à des programmes d'assurance autonomes administrés par trois sociétés d'État entreprises s'élèvent à environ 646 milliards de dollars (615 milliards de dollars en 2002). Le gouvernement prévoit ne pas avoir à engager de coûts pour faire face aux réclamations d'assurance de ces programmes.

## **Autres sources de renseignements**

### ***Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada*, conformément au paragraphe 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont déposés chaque automne par le président du Conseil du Trésor. Ils se présentent en deux volumes :

- le Volume I renferme les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada ainsi que des tableaux et des renseignements à l'appui;
- le Volume II fournit des détails sur les opérations financières par ministère (Partie I) ainsi que des renseignements et des analyses supplémentaires (Partie II).

### **Le budget**

Le budget, qui est habituellement déposé en février, présente le plan global du gouvernement en matière de revenus et de dépenses, dont le résultat détermine le solde budgétaire. Le budget présente également les propositions de modifications fiscales.

### ***La revue financière***

Ce bulletin mensuel produit par le ministère des Finances expose les faits saillants des résultats financiers du gouvernement fédéral ainsi que les raisons des principales variations.

### ***Stratégie de gestion de la dette***

Ce rapport est déposé chaque année au Parlement. Il fournit des renseignements sur la stratégie de gestion de la dette du gouvernement fédéral pour l'exercice à venir.

### ***Rapport sur la gestion de la dette***

Ce document annuel expose les principaux éléments de la stratégie qu'applique le gouvernement fédéral en matière de dette publique et décrit les divers aspects stratégiques et opérationnels du programme de gestion de la dette ainsi que des activités de gestion de la trésorerie au cours du dernier exercice.

### ***Budget des dépenses***

Chaque année, le gouvernement établit son *Budget des dépenses*, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le *Budget des dépenses* est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor. Il comporte trois parties :

**Partie I** – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses qui figure dans le budget.

**Partie II** – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*.

**Partie III** – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents : les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement.